



Réunion du 8 Avril 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne .

PV N. 30

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MM Alexandre DUFFOSSET - Corentin COUTURAUD - Nicolas RUAUD - Olivier FRACHET - Patrice LAMOTHE

ABSENT :

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Concernant les matchs en retard déjà programmés, nous vous rappelons qu'il est possible de les jouer en semaine, le samedi ou à des horaires différents et même en nocturne si les conditions le permettent. Il suffira d'avoir l'accord des 2 clubs et en informer le district à l'avance pour validation.

COMPETITIONS U 15

► U15 D2 :

- Match N°54339 Journée 06 entre Ent USF/FCS/FCCO et FPCN du 05/04/2025.

Suite au mail du club de **FPCN** du **04/04/2025** annonçant son forfait pour le match faute d'effectif suffisant.

La commission des jeunes,

- Enregistre le résultat suivant :

Ent USF/FCS/FCCO 3 buts 3 points FPCN 0 but -1 point

- Le club de **FPCN** sera débité de la somme de **30€** pour son 1er forfait.

► U15 D3 Poule B :

- Match N°53090178 Journée 04 entre FUN 87 GJ et Limoges AF du 22/03/2025.

Conformément au **PV N°23** du **02/04/2025** de la "Commission Litiges et contentieux" donnant match perdu par pénalité au club de L.A.F.

La commission,

- enregistre le résultat suivant :

Fun 87 GJ 3 buts 3 Limoges AF 0 but -1 point .

- Limoges AF.

Suite au mail du club de Limoges AF du **04/04/2025** annonçant son forfait général.

La commission déclare le club de Limoges AF en forfait général pour la fin de saison.

Le club de **Limoges AF** sera débité de la somme de **65 €** pour forfait général après 1er forfait.

► FINALES COUPE JEUNES:

Les Finales de coupes Jeunes auront lieu à Feytiat le **31/05/2025**.

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFFOSSET ALEXANDRE

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président